

Le 28 Avril 2022 : Journée mondiale de la santé et de la sécurité au travail

Célébrée le 28 avril, la journée mondiale de la sécurité et de la santé au travail veille à la prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles. C'est également une journée vouée à la commémoration des travailleurs morts ou blessés au travail. Cette année, elle est différente des journées précédentes et se focalisent sur un enjeu particulier : investir dans des systèmes de santé et de sécurité pour les préparer à prévenir des crises comme celle de la Covid-19.

Qu'est-ce qu'une maladie professionnelle ?

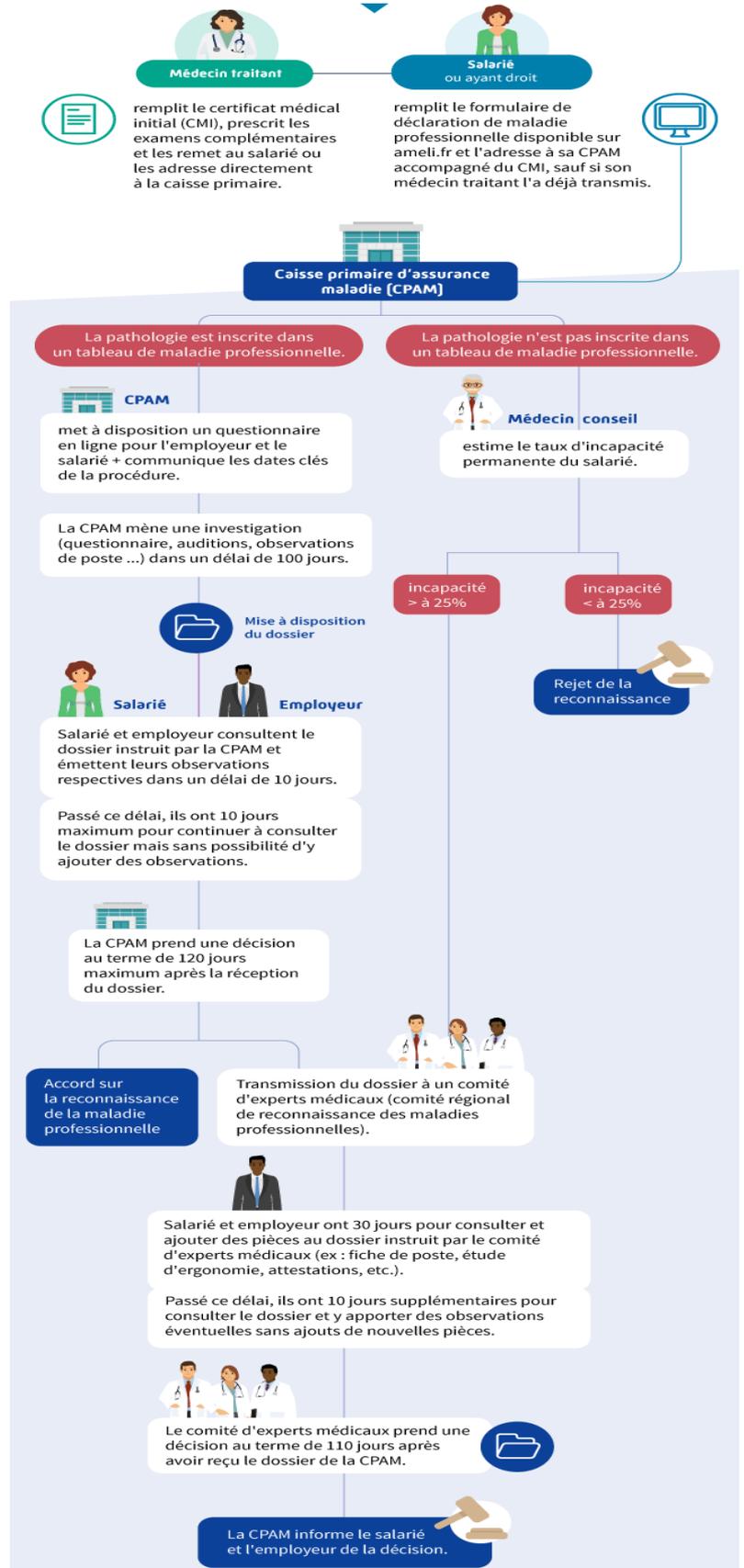
Une maladie est dite "professionnelle" si elle résulte des conditions dans lesquelles le salarié exerce d'une façon habituelle son activité professionnelle qui l'expose à un risque physique, chimique, psychique, ou biologique.

Attention : vous avez deux ans pour envoyer votre déclaration de maladie professionnelle à compter de la date du certificat médical initial vous informant du lien possible entre votre maladie et votre activité professionnelle (ou de la date de cessation d'activité due à la maladie si elle est postérieure).

Avantages :

- Frais médicaux pris en charge à 100%
- Fixation d'un taux d'IPP qui engendre une rente ou un capital
- Retraite anticipée sous certaines conditions

La reconnaissance en maladie professionnelle



Qu'est-ce qu'un accident de travail ?

Un accident de travail est un **événement soudain** qui, quelle qu'en soit la raison, vous a causé un dommage corporel ou psychologique, et qui vous est arrivé pendant votre activité professionnelle.

Le fait à l'origine de l'accident du travail doit être soudain. C'est ce qui le distingue de la maladie professionnelle.

Pour que l'accident du travail soit reconnu, vous devez justifier des 2 conditions suivantes :

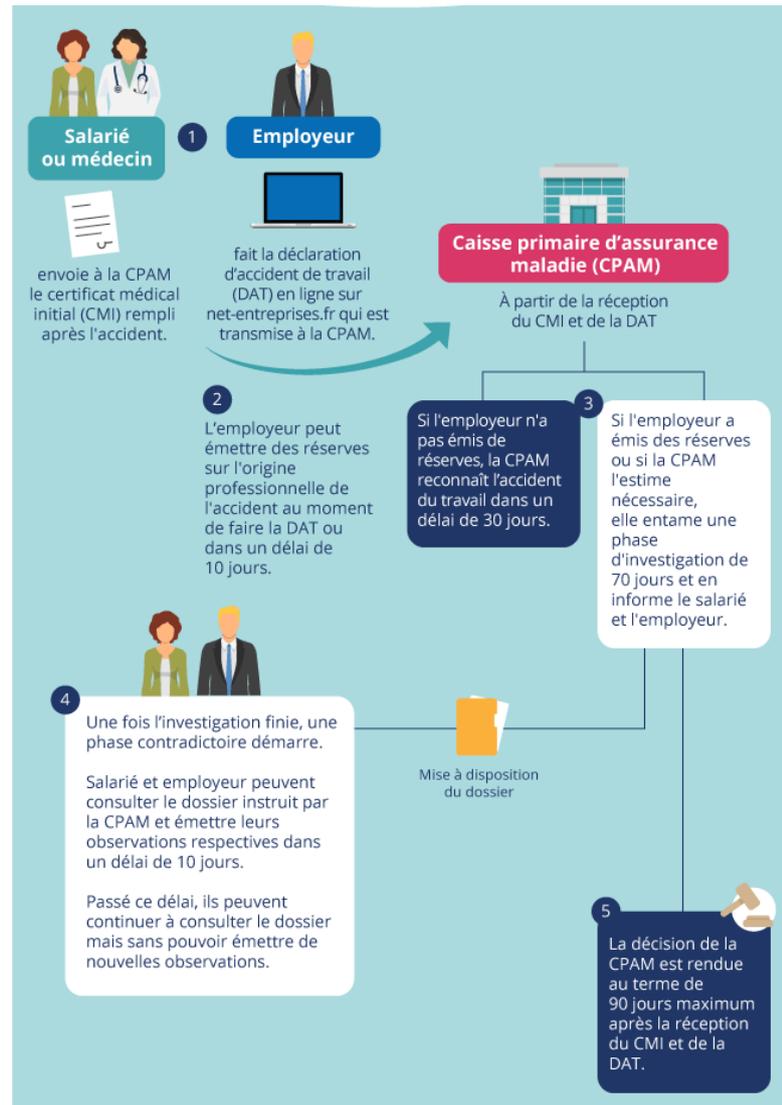
- Vous avez été victime d'un fait accidentel (soudain et imprévu) dans le cadre de votre travail
- L'accident vous a causé un dommage physique et/ou psychologique

L'accident doit donc pouvoir être rattaché à un ou plusieurs événements survenus pendant que vous étiez sous l'autorité de votre employeur. Il doit également être daté de manière certaine.

L'accident est présumé d'origine professionnelle dès lors qu'il se produit dans les locaux de l'entreprise, même pendant un temps de pause.

Toutefois, la qualification d'accident du travail peut être écartée si le fait accidentel est la conséquence de faits non professionnels (par exemple, un suicide sur le lieu de travail en raison de problèmes personnels).

La déclaration d'accident de travail



Ne pas oublier lors d'un AT :

- De prévenir son employeur dans un **déla**i de **24h**
- De faire **constater les lésions par un médecin** afin qu'il établisse le CMI

Les avantages de l'accident de travail sont les mêmes que pour la maladie professionnelle.